

NOUS CONTACTER

VOTRE CONSEILLER

AXA ÉPARGNE ET PROTECTION
M ANTHONY PEIXOTO DA COSTA

46240 0

☎ 06 80 68 38 24

@ anthony.peixotodacosta@axa.fr



Assurance et Banque

M FILHOL NICOLAS
CENTRE
46700 VIRE SUR LOT

RÉFÉRENCE

Adhésion

0000011054599304

ATTESTATION DE PAIEMENT DE COTISATION

Complémentaire santé

LE 1^{er} FÉVRIER 2026

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous l'attestation de paiement de vos cotisations pour votre adhésion d'assurance, encadrée par la loi Madelin n° 94-126 du 11 février 1994.

Cette attestation pourra vous permettre de bénéficier de la déduction fiscale prévue par l'article 154 du Code général des impôts (CGI), dans le respect des plafonds qui y sont visés et selon les conditions définies par la loi, par les décrets d'application et les instructions fiscales.

Cette éventuelle déduction est notamment subordonnée à l'obligation d'être à jour des cotisations aux régimes légaux de Sécurité sociale.

Il vous appartient de vérifier qu'il vous est possible d'en bénéficier.

Désignation de l'assureur : **AXA FRANCE VIE**

Désignation du souscripteur : **Association ANPERE**

Désignation de l'assuré principal : **FILHOL NICOLAS**

Nombre d'assuré(s) travailleur(s) non salarié(s) (TNS) non agricole : **1**

Date d'effet de l'adhésion : **01/01/2023**



Effet	Cotisation TNS éligible Madelin
01/01/2025	34,26 €
01/02/2025	34,26 €
01/03/2025	34,26 €
01/04/2025	34,26 €
01/05/2025	34,26 €
01/06/2025	34,26 €
01/07/2025	34,26 €
01/08/2025	34,26 €
01/09/2025	34,26 €
01/10/2025	34,26 €
01/11/2025	34,26 €
01/12/2025	34,26 €

Total de(s) cotisation(s) éligible(s) Madelin : 411,12 €

Conservez soigneusement cette attestation. Ne la joignez pas à votre déclaration de revenus.

Recevez, Madame, Monsieur, nos plus sincères salutations.

Mathilde Munière
Directrice Santé Individuelle et Prestations Santé

